

La préfète de l'Aisne

à

Destinataires in fine

Saint Quentin, le 01/07/25

Projet de construction d'une liaison aérienne double circuit de 225 000 volts entre le poste électrique RTE « Les Avenues » et les postes client du groupe VERSO ENERGY sur la commune de Origny-Sainte-Benoîte dans le cadre de son projet de création d'usine de production de carburant synthétique.

Objet : Instance locale de concertation : Validation du fuseau de moindre impact
P.J. : 2 (compte rendu et son annexe)

La société VERSO ENERGY souhaite implanter dans le département de l'Aisne une installation permettant la production de carburant de synthèse décarboné à partir de CO₂ biogénique et d'hydrogène. Les installations en question se composeront de deux unités sur le futur site de Origny-Sainte-Benoîte, chacune nécessitant un raccordement propre au réseau public de transport d'électricité. Les puissances de raccordements demandées pour chaque unité sont respectivement de 250MW et 90MW, pour une puissance totale de 340MW. Le raccordement en question se fera depuis le futur poste RTE « Les Avenues », situé sur la commune de Villers-le-Sec,

Pour ce faire, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE envisage de raccorder les futures infrastructures du groupe VERSO ENERGY par une ligne aérienne à deux circuits de tension 225 000 volts d'environ 11km.

Par courrier du 14 octobre 2024, Madame la directrice de l'énergie du ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique m'a chargé d'assurer la concertation à mener sur le projet de raccordement précité. Conformément à la circulaire du 9 septembre 2002 dite circulaire « Fontaine », cette concertation réunit les élus, les acteurs socio-économiques, les associations et les services de l'État concernés.

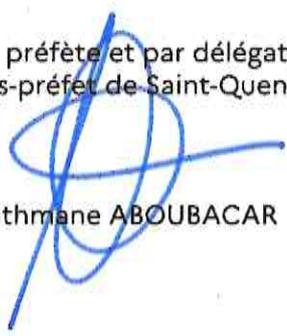
Dans le cadre de cette démarche, je vous ai convié à la réunion d'instance locale de concertation qui s'est tenue le 24 avril 2024, faisant suite à la première instance du 2 décembre 2024, durant laquelle :

- le projet précité, le cadre de la concertation, les différentes procédures administratives applicables et le calendrier prévisionnel vous ont été rappelé ;
- l'aire d'étude, le projet et ses différentes caractéristiques vous ont été présentées ;
- le recensement des données environnementales au sein de l'air d'étude a été exposé ;

- les propositions de fuseaux étudiés pour le raccordement vous ont présentées ;
- le fuseau « ouest » pour le raccordement de la double ligne a été validé ;

Aussi je vous prie de trouver, ci-joints, le compte rendu de cette réunion et son annexe.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet de Saint-Quentin,



Anthmane ABOUBACAR